

CONSULTATION DES ENTREPRISES  
POUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION DU PAVILLON "DE LA TERRE A LA MER  
LIGÉRIENNE" LORS DU SALON DE LA MER XXL

---

Cette présente consultation des entreprises a pour objet l'identification d'un ou plusieurs prestataire(s) en mesure de créer et d'animer un pavillon de la mer lors du Salon Mer XXL se tenant du 29 juin au 10 juillet 2019 au Parc Expo de la Beaujoire, Nantes. L'attribution de la prestation se fera sous réserve de l'obtention des subventions demandées par ailleurs.

### CONTENU

- I- CONTEXTE DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE DE LA MER LIGÉRIENNE
- II- PRÉSENTATION DES STRUCTURES
- III- PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT
- IV- PRÉSENTATION DU PAVILLON
- V- CONTENU DE LA RÉPONSE
- VI- CALENDRIER PRÉVISIONNEL
- VII- DÉPÔT DES PROPOSITIONS
- VIII- CRITERES DE SELECTIONS DES CANDIDATURES

### 1. Contexte de la filière professionnelle de la mer ligérienne

Les Pays de la Loire sont la 2<sup>ème</sup> région en valeur commerciale débarquée en France avec plus de 100 millions d'euros de produits de la mer commercialisés. La région ligérienne occupe aussi la 4<sup>ème</sup> place de la production conchylicole française avec environ 13 000 tonnes de coquillages d'élevage par an pour un CA de l'ordre de plus de 100 millions d'euros.

Ces activités côtières jouent un rôle structurant et participent à la stratégie de développement et d'aménagement du territoire. Les emplois directs liés à l'activité maritime induisent une forte activité de distribution, de gestion et de transformation. On estime qu'un emploi en mer engendre trois emplois à terre.

Malgré des résultats positifs, la filière connaît actuellement des difficultés. Celle-ci sont particulièrement visibles dans le manque de renouvellement des flottilles et des équipages, aujourd'hui l'âge moyen des patrons en Région est de 45 ans. Ces difficultés s'expriment tout autant dans la conchyliculture quant à la reprise des entreprises.

A ces constatations s'ajoute une opinion publique parfois dégradée sur ces activités primaires.

Les acteurs de la filière ligérienne souhaitent promouvoir les métiers et les produits locaux. Afin de répondre à ces problématiques partagées par le secteur, les acteurs de la filière se rassemblent afin de mutualiser leurs moyens et de promouvoir ensemble la filière ligérienne.

## 2. Présentation des structures

### L'acheteur :



Le Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PdL) est une organisation professionnelle. Il est l'organisme représentant les naisseurs, écloseurs, ostréiculteurs et mytiliculteurs sur son territoire de compétence s'étendant de l'estuaire de la Loire (44) à la baie de l'Aiguillon (85). A ce titre le CRC PdL assure entre autres la représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités. Le CRC PdL est présidé par un élu professionnel : Monsieur Jean-Yves LE GOFF. Le CRC dispose d'une équipe de 6 salariés.








### Les structures coordinatrices de l'évènement :



Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public. Régi par le Code Rural et de la Pêche Maritime (Livre IX, articles L912-1 et suivants). A ce titre le COREPEM assure de nombreuses missions dont la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin. Le COREPEM est présidé par un élu professionnel : Monsieur José JOUNEAU. Le COREPEM dispose d'une équipe de permanents de 20 salariés.

### Les partenaires :

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	
GESTIONNAIRES DE PORTS	SEM DES PORTS DU PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE 

FORMATIONS	  Challans Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard de Nantes <b>Lycée Olivier Guichard</b> <b>LYCÉE PROFESSIONNEL – GUERANDE</b>
AUTRES	 AEGINA  
APPUI TECHNIQUE	 

Les partenaires désigneront un COmité de PILotage afin de réduire le nombre de présents lors des réunions avec le ou les prestataire(s) retenu(s).

### 3. Présentation de l'événement : La mer XXL

La mer XXL est une "exposition universelle de la mer" basée à Nantes (La Beaujoire) du 29 juin au 10 juillet 2019. Cet événement est organisé par Exponentes et Infomer groupe Ouest France.

Plus de 100 000 visiteurs y sont attendus tout au long de l'évènement, qui vise un public large et de tout âge. Le prix d'entrée est fixé à 15€.

L'exposition est répartie selon 7 thématiques sur plus de 66 000m<sup>2</sup> de surface d'exposition :

- La mer source d'énergie
- La mer qui nous rend heureux
- La mer qui nous nourrit
- La mer qui nous fait rêver
- La mer qui nous soigne
- La mer à préserver
- La mer qui nous fait vivre

Plus d'informations sont disponibles sur le site officiel : <https://www.lamerxxl.com/>.

#### 4. Le Pavillon “De la Terre à la Mer Ligérienne”

Les différentes structures présentées précédemment ont souhaité monter un “groupe projet” afin de candidater en tant que “porteur d’animation” lors de cet événement dans la thématique : la mer qui nous nourrit.

La volonté du « groupe projet » est d'amener le grand public au cœur de nos métiers en reproduisant à taille réelle nos différents secteurs d'activités professionnelles. Pour cela, nous prévoyons de réaliser un pavillon de 529m<sup>2</sup> sur le thème de la mer nourricière. L'objectif est de faire entrer les visiteurs au cœur de notre espace et de les faire passer systématiquement sur l'ensemble des « stands » de notre pavillon.

Nous souhaitons l'aménagement des « stands » sous la forme de « pôles thématiques » pour créer une harmonie des partenaires au sein du pavillon.

Les animations au sein des pôles « thématiques » pourront être aiguillées par les partenaires eux-mêmes et doivent être pris en compte par le ou les prestataire(s).

Par exemples :

- pôle innovation et conchyliculture : bassins de spiruline, éclosérie-nurserie, micro-algues, tables ostréicoles, bouchots...
- pôle pêche : maquette de navires et d'engins de pêche, prise en compte de l'environnement dans la gestion des pêches, usages et espaces, vivier...
- pôle formation : reproduction d'une passerelle de navires et de la technologie à bord...
- pôle gestion-valorisation

Les visuels d'habillage de fond seront principalement constitués de photographies des métiers, éditées en HD et affichées sur les parois des stands. Les photographies seront issues d'une banque d'images qui sera réalisée spécifiquement pour cet événement. Nous envisageons également d'axer les animations sur les nouvelles technologies et de les diffuser sur des écrans au sein de certains pôles « thématique ». Ces pôles thématiques pourront aussi être habillés par de l'information vulgarisée “la gestion des ressources halieutiques” par exemple.

Nous souhaitons la mise en place d'un espace dédié qui serait le cœur de notre pavillon : la place des animations principales, qui rythmeront les journées selon un planning défini en amont. Les animations seront retransmises en temps réel sur des écrans de notre pavillon, afin d'être visibles depuis l'ensemble des pôles « thématique ».

Par exemples :

- animations culinaires et mises en valeurs de nos produits par des chefs étoilés
- dégustations de produits de saison
- reproduction d'une criée avec vente des produits
- atelier de filetage

De plus, tout au long du salon une animation pédagogique est à prévoir, à destination des enfants mais aussi des adultes (exemples : 2 « chasses aux trésors » à créer en fonction des cœurs de cible) avec des récompenses à la clef (fournies par des entreprises régionales).

Le prestataire aura pour mission d'anticiper la réalisation du planning d'animation afin de pouvoir communiquer autour de celui-ci en amont de l'événement sur les différents réseaux des partenaires et du salon lui-même.

## 5. Contenu de la réponse

La proposition du soumissionnaire contiendra à minima : (i) une présentation de l'entreprise, (ii) une description détaillée des moyens mis à disposition pour répondre à la prestation, (iii) une proposition technique et visuelle et (iv) une proposition financière.

La présentation de l'entreprise (i) comportera les éléments suivants :

- Une présentation de la structure ;
- Les références de la structure sur des prestations similaires ;
- La composition de l'équipe et ses compétences ;

L'entreprise devra faire preuve : de créativité, de réactivité, d'innovation et d'un réel soutien dans l'organisation.

La description détaillée des moyens mis à disposition pour répondre à la prestation (ii) présentera les équipements techniques et les moyens humains dédiés à la prestation.

La proposition technique et visuelle (iii) sera détaillée selon les objectifs suivants :

- Création du pavillon : Structure du stand et visuels. Ces visuels doivent être majoritairement réutilisables et intemporels. La structure comprend notamment les espaces de stockage, un pôle technique de gestion (éclairage, son...)
- Communication sur le pavillon en amont de l'événement : création de contenu pour les réseaux sociaux etc...
- Création d'une banque d'images et vidéo nécessaires à la création des supports
- Création de supports visuels :
  - De communication : par exemples, kakémonos, flyers, livret de présentation des structures... Les supports doivent être relativement intemporels et non liés à l'évènement afin d'être réutilisables par les structures partenaires sur d'autres événements
  - D'activités : par exemple, passerelle de navire
- Gestion des animations : Création d'animations (par exemple : chasse aux trésors, jeux de l'oie pour enfants et adultes,...), création et gestion d'un planning d'animations...
- Mise à disposition d'un animateur
- Montage et démontage du pavillon
- Contact avec les partenaires : se procurer du contenu pour les stands/animations, se renseigner sur les besoins en supports de communication, matériel disponible pour les animations...
- Contact avec les organisateurs du salon : organisation, technique, sécurité...

La proposition financière (iv) contiendra un devis détaillé de la prestation : Celle-ci devra couvrir l'ensemble des frais : conseils, propositions, créations, fabrications, honoraires, frais de missions... Il est important de noter que les échanges nécessaires avec le COREPEM, le CRC PdL et le COPIL seront probablement nombreux et la prestation devra tenir compte de cet élément. Les réunions se tiendront principalement dans les locaux du CRC PdL à Beauvoir-sur-Mer.

Il est par ailleurs souhaité un devis « à tiroirs », permettant à la Commission d'attribution de retenir certaines parties de la proposition de manière indépendante.

## 6. Calendrier prévisionnel d'exécution des prestations :

Lancement de la consultation des entreprises	25/01/2019
Echéance de la consultation des entreprises	25/02/2019
Réunion de la commission d'attribution de la prestation	04/03/2019
Attribution de la prestation	01/04/2019
1e Rencontre du COPIL et de l'entreprise	04/04/2019
2e Rencontre du COPIL et de l'entreprise : Finalisation des animations (contenu et visuel)	30/04/2019
3e Rencontre du COPIL et de l'entreprise	23/05/2019
Réunion de préparation (Partenaires / Prestataire(s))	18/06/2019
Montage du Pavillon	27/06/2019
Période du salon	29/06/2019 au 10/07/2019
Démontage du Pavillon	11/07/2019

## 7. Dépôt des candidatures

La proposition devra parvenir au plus tard le **25 février 2019 avant 17h00** :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@crcpdl.fr](mailto:contact@crcpdl.fr) avec copie à [alebouurg@crcpdl.fr](mailto:alebouurg@crcpdl.fr)

**OU**

- Par courrier à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

CRC PdL, 1 Place des trois Alexandre, 85230 Beauvoir sur Mer

## 8. Critères de sélections des candidatures

Au vu des renseignements fournis, tout soumissionnaire n'ayant pas transmis toutes les informations suffisantes avant l'échéance de la consultation des entreprises ou dont les capacités paraissent trop limitées pourra être éliminé. Toute proposition parvenant au-delà de l'échéance fixée ne sera pas considérée.

La sélection des candidatures sera effectuée selon les critères suivants, pondérés à part égale :

- Capacités professionnelles de l'entreprise candidate, références, effectifs et moyens mis en œuvre pour assurer la prestation (20pts);
- Pertinence et qualité de la proposition technique et visuelle par rapport aux besoins des structures (20pts);
- Proposition financière (20pts).

Les propositions reçues dans le délai imparti seront examinées par la commission "d'attribution de la prestation" du CRC Pays de la Loire. La commission est susceptible de réaliser une pré-sélection de prestataires pour lesquels il sera demandé une présentation lors d'une audition par la commission d'attribution de la prestation qui conviera à titre consultatif les partenaires du projet.

L'acheteur se réserve le droit de négocier après la sélection du prestataire en fonctions des fonds alloués.

La présente consultation des entreprises est publiée pendant une période d'un mois, du 25 janvier au 25 février sur les sites internet du CRC Pays de la Loire (<https://www.crc-pays-de-loire.fr/>) et du COREPEM ( <https://www.corepem.fr/> ).

## 9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des propositions une question écrite à :

CRC Pays de la Loire

1, Place des Trois Alexandre, 85 230 Beauvoir sur Mer

[contact@crcpdl.fr](mailto:contact@crcpdl.fr) avec copie à [alebouq@crcpdl.fr](mailto:alebouq@crcpdl.fr)

Il ne sera répondu à aucune question posée oralement.

Tous les candidats pourront avoir accès aux questions et des réponses apportées sur les sites internet du CRC Pays de la Loire et du COREPEM.